

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS

Juin 2020 - La lettre de l'État dans le Lot

2 juin 2020 : 2e phase du déconfinement : liberté mais vigilance



La phase 2 du déconfinement marque la reprise des activités, dans quasiment tous les secteurs de la vie économique et sociale : cafés et restaurants, parcs et jardins, musées, monuments et zoos... vont pouvoir rouvrir. De nombreuses dispositions ont été mises en oeuvre dès le 2 juin s'agissant notamment des écoles, des commerces et des loisirs. La limite des 100 km n'est plus d'actualité.

Néanmoins, pour certains établissements, comme les cinémas, il faudra encore attendre la 3e phase de déconfinement, le 22 juin.

Le virus est encore présent à des degrés divers sur le territoire, mais sa circulation est désormais limitée dans le département du Lot qui est classé vert.

Il est cependant nécessaire de respecter les gestes barrières et la distanciation physique afin de rassembler les conditions de la réussite de cette nouvelle phase de déconfinement.

Toutes les mesures sont disponibles sur le [site internet des services de l'État dans le Lot](#).

Élections : 29 communes appelées au second tour des municipales 2020



Le second tour des élections municipales a été fixé le 28 juin. Il concernera, dans le Lot, 29 communes :

- 23 communes partiellement pourvues : Assier, Aynac, Le Bouyssou, Camburat, Carennac, Carluçet, Catus, Crayssac, Duravel, Frayssinet, Frayssinhes, Les Junies, Labastide-du-Vert, Lunegarde, Mayrinhac-Lentour, Miers, Padirac, Rocamadour, Saint-Médard, Saint-Sulpice, Terrou, Teyssieu et Thémines ;

- 3 communes non pourvues : Figeac, Lalbenque et Puy-l'Évêque ;

- 3 communes sans candidats au premier tour : Lauzès, Orniac et Sabadèl-Lauzès.

La préfecture du Lot et les sous-préfectures de Figeac et de Gourdon ont recueilli les candidatures les vendredi 29 mai et mardi 2 juin. Les candidatures sont disponibles sur <http://www.lot.gouv.fr/second-tour-des-elections-municipales-a12937.html>.

Par ailleurs, l'État mettra à disposition des mairies et bureaux de vote les équipements de protection individuelle nécessaires à l'organisation des élections (masques, gel...).

Enfin, les conseils municipaux élus au premier tour des élections municipales ont procédé à l'élection du maire et des adjoints.

Soutien à l'économie : près de 150 millions d'euros d'aides de l'État dans le Lot



Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a mis en oeuvre les mesures de soutien à l'économie suivantes :

- création d'un **fonds de solidarité** doté de 7 milliards d'euros qui permet le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1 500 € aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux auto-entrepreneurs et aux professions libérales touchées par la crise du coronavirus. Les entreprises concernées pourront demander l'aide au titre du fonds de solidarité jusqu'en juin. Dans le Lot, 11,92 millions d'euros ont été versés pour 9 104 entreprises (chiffres du 8 juin 2020) ;

- redéfinition du taux de couverture du **chômage partiel** qui a permis aux employeurs en difficulté de demander la prise en charge du coût de la rémunération de leurs salariés, en prévention des licenciements économiques. 2 642 entreprises lotoises, représentant 13 743 salariés ont été indemnisées, à hauteur de 13,5 millions d'euros ;

- **mesures de bienveillance fiscales** accordées depuis le mois de mars. Il s'agit de report d'échéances, de délais de paiement, de remboursements accélérés et de suspensions des poursuites. Les entreprises qui en avaient besoin ont eu la possibilité de reporter les cotisations sociales et les impôts directs dus à partir du 15 mars 2020. Au 5 juin, 293 entreprises lotoises ont vu leur demande acceptée pour un montant total d'impôt de 3,67 millions d'euros.

- **prêt garanti par l'État** (PGE) qui permet aux entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique de demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie. 1 362 entreprises en ont bénéficié dans le Lot pour un montant de 119,7 millions d'euros.

De nouvelles missions pour la Réserve civique



Au plus fort de la crise sanitaire, la Réserve Civique s'est concentrée sur des missions vitales, comme la distribution de produits de première nécessité ou la garde d'enfants.

Partout en France, les bénévoles se sont mobilisés pour distribuer des repas aux plus démunis, garder les enfants des soignants ou encore maintenir un lien avec les personnes âgées, fragiles ou isolées. Ils sont intervenus dans les banques alimentaires ou les restos du coeur, les centres d'aide sociale à l'enfance, en soutien de leurs voisins vulnérables ainsi qu'à distance, grâce au téléphone et aux outils numériques, avec un égal volontarisme.

Aujourd'hui, la situation évolue et les besoins aussi. Il existe désormais d'autres missions dans lesquelles les réservistes peuvent s'investir.

Tout en continuant à se protéger et protéger les autres par le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale, les réservistes peuvent s'engager pour trouver une mission à proximité de chez eux.

La Réserve civique offre également la possibilité aux institutions, aux associations d'inscrire des missions sur le site internet de la Réserve civique afin de trouver des bénévoles, investis dans l'intérêt général.

COVID-19 #TousMobilisés 

La Réserve Civique sur 8 missions

1. Aide alimentaire et d'urgence
2. Garde exceptionnelle d'enfants
3. Lien avec les personnes fragiles isolées
4. Solidarité de proximité
5. Soutien scolaire
6. Fabrication et distribution d'équipements de protection grand public
7. Soutien à la mobilisation sanitaire
8. Soutien à la reprise des missions de service public

RC RÉSERVE CIVIQUE

Nicolas Thervet, stagiaire ENA en mission à la préfecture du Lot



Nicolas Thervet, élève de l'École nationale de l'Administration, a posé ses valises dans le Lot, où il effectue un stage, pendant sept mois, auprès de la préfecture.

Quel est votre parcours ?

J'ai un double parcours qui m'a amené à suivre des études de sciences sociales à Sciences Po, à Paris, ainsi qu'un cursus d'Histoire à l'université Paris-Sorbonne. J'ai eu la chance de pouvoir partir une année au Royaume-Uni, à l'université de Durham, pour y découvrir la richesse de l'histoire anglo-saxonne. À mon retour, j'ai poursuivi ce double parcours à Sciences Po et à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. J'y ai préparé les concours de la fonction publique en 2019 et ai intégré l'ENA au mois de janvier 2020. Avant mon arrivée dans le Lot, j'étais à Bruxelles à la Représentation permanente de la France auprès des institutions européennes pendant plus de trois mois, où j'étais en charge notamment des politiques de santé.

Quelles sont vos missions à la préfecture ?

Ce stage au sein de la préfecture du Lot est plus long que pour les années précédentes : je serai intégré auprès du cabinet du préfet pour sept mois, jusqu'au mois de décembre. Je serai amené à travailler notamment sur la reprise économique et sociale dans le département. Cette mission doit me permettre de pouvoir travailler avec les différents services de l'Etat, ainsi qu'avec les acteurs institutionnels, économiques, associatifs et les collectivités territoriales autour de l'aide qui peut être apportée dans cette situation de l'après-crise sanitaire. Par ailleurs, j'interviendrai sur diverses missions en lien avec la présence de l'État et des services au public sur tout le territoire du Lot, afin de développer le réseau France Services, notamment. Ainsi, ce stage doit me permettre d'embrasser largement les missions de l'État au sein du département du Lot et d'accompagner son action dans les territoires.

Après deux semaines passées dans le Lot, quelles sont vos premières impressions ?

Je ne connaissais le Lot que par son histoire et sa culture, particulièrement riche, mais je n'avais jamais eu l'occasion de m'y rendre. Je découvre un département avec une forte identité, qui bénéficie de nombreuses dynamiques autour des enjeux d'agriculture, d'industrie et de patrimoine. En seulement deux semaines, j'ai eu la chance de rencontrer un territoire qui est au cœur également des défis de l'action de l'Etat, en lien avec les collectivités, notamment en matière économique, sociale et environnementale. Je suis très heureux de pouvoir y demeurer sept mois et de pouvoir travailler sur des enjeux clés des politiques publiques, tout en allant à la rencontre d'un territoire d'une richesse et d'une diversité importantes.

79 suspensions administratives du permis de conduire en mai 2020



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Mai 2020 :



Chiffres non consolidés



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés